

**PROCEDURE D’AFFECTATION APRES EN 3ème PREPARATOIRE A L’ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (PREPA PRO)**

Rentrée scolaire : septembre 2018

**APRES LA QUATRIEME**

Votre enfant est scolarisé(e) dans collège public ou privé sous contrat

dans une autre académie

Le chef d’établissement demande au SAIO de Guyane un dossier de candidature que vous devez remplir et lui remettre.

Ce dernier devra le transmettre au SAIO de Guyane, avant le 18 juin 2018.

* Les résultats et les notifications d’affectation seront disponibles **dans les collèges***,*

**à partir du 29 juin 2018**